

# CONSEIL MUNICIPAL DU 04/06/2024

Séance du **04/06/2024**, sous la présidence de M. KLEIN Pascal, maire.

Convocation datée du **29/05/2024**.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 11

**Conseillers présents** : 11 (DEISS Michelle, DEMANNE Thomas, HEINTZ Laurent, HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, MULLER Olivier, SAND Christophe, VOLLMER Jean-Philippe, RIEHL Aurélie)

**Conseillers excusés** : 0

**Secrétaire de séance** : SCHOTT Marc (Art. L.2541-6 et L.2541-7 du CGCT)

**Calcul du quorum** : par application de l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 : *Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

Le quorum étant atteint avec 11 membres présents à l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 2 avril 2024
3. Convention de mise à disposition de personnel
4. Demande de subvention de l'APE d'OR
5. Sortie scolaire de l'école d'Ingwiller - demande de subvention
6. Rapport d'activités 2023 du SIS 67
7. Rapport annuel 2023 du SMICTOM
8. Divers et communications

### 1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

En Alsace-Moselle, l'article L.2541-6 du CGCT dispose que le secrétaire de séance est choisi par le conseil municipal. L'article L.2541-7 précise que le maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances. Par combinaison de ces deux textes, le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent de la commune.

Considérant le Droit Local applicable en Alsace-Moselle, sur proposition du maire, Monsieur SCHOTT Marc, agent communal au grade de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

### 2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Sur proposition du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 4 avril 2024.

### 3) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Dans le cadre d'un besoin exceptionnel en main d'œuvre de la commune de Rothbach, le maire a sollicité en urgence la société « Utiléco » afin de recourir à un

Délibérations du Conseil Municipal de Rothbach du 4 juin 2024

Les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg

salarié de ladite société qui possède des compétences dans le domaine de l'entretien des espaces verts. Une convention de mise à disposition de personnel a été signée par le maire en date du 29/04/2024.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le recours au salarié de cet organisme privé pour mener à bien le projet décrit ci-dessus et la convention jointe en annexe et d'autoriser le maire à signer cette convention.

Sut proposition du maire, le conseil municipal :

- approuve le principe d'une mise à disposition d'un salarié d'un organisme de droit privé auprès de la société « Utiléco ».
- approuve la convention signée par le maire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la commune.

#### **4) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APE D'OR**

Le maire présente à l'assemblée une demande de subvention de l'association des parents d'élèves du RPI Offwiller/Rothbach, APE d'OR qui sollicite l'aide des communes pour l'acquisition de matériel.

Il présente le descriptif du montant total des acquisitions projetées par l'association des parents d'élèves APE d'OR qui mène ses actions sur les deux communes du RPI d'Offwiller/Rothbach. (Acquisition de clés USB, de T-Shirts, d'un vidéo projecteur.)

Ce montant s'élève à 818,29 € TTC.

Cette somme serait par conséquent prise en charge par les deux communes du RPI, à parts égales soit :

- Subvention versée par la commune d'Offwiller : 409,14 €
- Subvention versée par la commune de Rothbach : 409,14 €

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil municipal de Rothbach, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter une subvention d'un montant total de 409,14 € à attribuer à l'association des parents d'élèves APE d'OR.

Ce montant est prévu au budget primitif 2024 au compte 6574.

#### **5) SORTIE SCOLAIRE DE L'ECOLE D'INGWILLER- DEMANDE DE SUBVENTION**

L'école d'Ingwiller a organisé un mini-séjour au centre Ethic Etapes à Neuwiller-lès-Savernes du 27 au 28 mai 2024. Il sollicite une aide financière de la commune à verser aux familles des enfants participants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de 50 € par enfants domiciliés à Rothbach qui participent à ce séjour.

- Nombre de participants domiciliés à Rothbach : 1 (VOTTE Anna)
- Montant de la subvention : 50 €/enfant, soit un montant total de 50 €

Le versement de la subvention est conditionné à la fourniture d'un RIB par la famille.

#### **6) RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SIS 67**

Le maire présente le rapport d'activité 2023 du SIS 67 (Service d'Incendie et de Secours) et en fait le compte rendu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à disposition du public.

## **7) RAPPORT ANNUEL 2023 DU SMICTOM**

Le maire présente le rapport d'activité 2023 du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et en fait le compte rendu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public.

## **8) DIVERS ET COMMUNICATIONS**

Le maire rend compte des dernières décisions prises dans le cadre de la gestion communale et dans celui de ses délégations et procède à diverses communications :

- Le permis d'aménagé du futur lotissement est accordé et a été signé ce jour.
- Une pensée est adressée à Christa GRUNEISEN, ancienne salariée de la commune, décédée récemment.
- L'ensemble des bénévoles qui se sont investis pour la réussite de la deuxième édition du marché du terroir sont chaleureusement remerciés.
- 6 extincteurs ont été remplacés pour un montant de 774 € TTC.
- M. Nicolas KAUTZMANN a débuté son contrat aidé auprès de la commune le 01/06/2024.
- La Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains financera l'installation d'une borne de réparation pour vélos qui sera installée à Rothbach.
- Il a été procédé au nivellement de la zone de stockage des déchets verts pour un montant de 720 €.
- Jean-Philippe VOLLMER et Olivier ENSMINGER ont enlevé les arbres situés derrière l'aire de jeux de la salle polyvalente. Un grand merci à eux.
- Les élections européennes se dérouleront le 9 juin prochain.
- Les chasseurs et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord vont poser des pièges photo afin de traquer la présence du loup et du Lynx dans la forêt communale.
- Les deux défibrillateurs ont été vérifiés et les batteries changées pour un montant de 275 €.
- Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une police intercommunale ou pluri communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le maire.

Signature du secrétaire de séance :  
SCHOTT Marc

Signature du maire :  
KLEIN Pascal